

Frédérique Lardet,
Députée de Haute Savoie
Présidente du Grand Annecy

Monsieur Olivier Véran,
Ministre des Solidarités et de la Santé
14, avenue Duquesne
75350 Paris SP 07

Annecy, le 19 avril 2021

Objet : Revalorisation salariale du Ségur de la santé pour les services de soins infirmiers à domicile

Monsieur le ministre,

L'accord salarial que le gouvernement a signé avec les partenaires sociaux en juillet dernier visait expressément les établissements de santé et d'hébergement pour personnes âgées dépendantes publics. Il a été par ailleurs étendu aux mêmes types d'établissements relevant de la fonction publique territoriale et du secteur privé. Cet accord s'est ainsi traduit par une revalorisation sociale de 183 euros nets par mois pour ces professionnels.

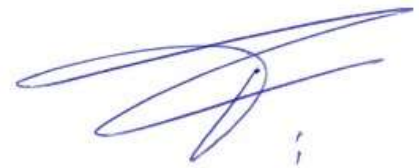
Concernant les professionnels sociaux et médico-sociaux, vous annoncez en février dernier que cette revalorisation salariale leur serait élargie à compter du 1^{er} juin 2021. C'est dans ce contexte que j'ai été interpellée par des professionnels de services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) qui s'inquiètent de n'avoir aucun détail en la matière, et de voir par conséquent des écarts de rémunération se creuser entre professionnels. Les SSIAD constituent un maillon essentiel du soutien à domicile, notamment auprès des personnes âgées, en offrant des prestations de soins et d'accompagnement essentiels à la prévention de séjours hospitaliers ou en établissement d'hébergement. Aussi, il apparaît aujourd'hui essentiel, notamment suite à la crise sanitaire que nous traversons et à l'approche de la réforme d'ampleur que sera celle du Grand-âge et de l'Autonomie, d'accorder une attention particulière à ces professionnels se sentant parfois oubliés des politiques nationales.

Si Monsieur Michel Laforcade a engagé des discussions avec les organisations syndicales, dans le cadre de sa mission sur l'attractivité des métiers de l'autonomie, pour une mise en œuvre

de la revalorisation dans le secteur social et médico-social, peu de précisions sur les modalités pratiques de celle-ci ont été apportées. La refonte des grilles de rémunération est également un autre chantier qui a été lancé pour les personnels paramédicaux permettant de mieux prendre en compte les spécificités et les contraintes de ces métiers.

Ainsi, je vous saurais gré de bien vouloir me communiquer les détails techniques et modalités calendaires de ces revalorisations si toutefois vous aviez plus de lisibilité, à date, sur celles-ci. En effet, les professionnels attendent particulièrement ces clarifications à l'approche de la date du 1^{er} juin 2021 que vous avez annoncée. L'agglomération du Grand Annecy gère également des SSIAD, le besoin de visibilité m'est à ce titre nécessaire dans un souci de bonne gestion du centre intercommunal d'action sociale.

Convaincue de l'intérêt que vous porterez à ce courrier, je vous prie de croire, Monsieur le ministre, en l'assurance de ma confiance pleine et entière dans l'action que vous menez au quotidien.



Frédérique Lardet